Équipement / gamme de produits minimum dans l'entreprise formatrice

Annexe 1 – Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité. Plan de formation d'assistante en pharmacie / assistant en pharmacie avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 9 juillet 2021

Du 12 septembre 2023 Version 2024

Principes

La formation se déroule dans une pharmacie publique. Définition selon l'art. 4i LPTh : exploitation pharmaceutique qui dispose d'une autorisation cantonale, est dirigée par un pharmacien, garantit des horaires d'ouverture réguliers et offre un accès direct au public.

Les objectifs évaluateurs à enseigner dans l'entreprise formatrice sont présentés à la section 4 du <u>plan de formation.</u>

Généralités

- o Votre équipe est motivée et prête à former des apprenti·e·s.
- o Les ressources en temps et en personnel à disposition sont suffisantes : dans l'idéal, taux d'occupation de 20% d'un·e professionnel·le (professionnel·le défini·e selon l'<u>art. 10 de l'ordonnance sur la formation orfo</u>).
- Vous êtes titulaire d'une autorisation de former du canton.
- o Vous disposez de formateurs/-trices responsables des apprenti·e·s selon l'art. 10 de l'ordonnance sur la formation Orfo.
- Vous disposez d'un logiciel de pharmacie avec gestion des stocks et dossiers clients.
- o Vous disposez d'un système d'assurance qualité qui est mis en œuvre.
- Les apprenti·e·s ont besoin d'un ordinateur portable personnel, d'un bloc-notes électronique ou d'une tablette afin d'accéder à la plateforme en ligne Konvink (voir section suivante). En principe, il appartient à chaque apprenti·e d'acheter son propre équipement. La prise en charge des frais par l'entreprise formatrice est régie par le point 6 du <u>contrat d'apprentissage</u>.
- Les apprenti·e·s ont besoin d'accéder à la plateforme en ligne Konvink pour la documentation d'apprentissage, les rapports de formation, les évaluations de compétences et la documentation relative aux cours interentreprises. <u>Les licences peuvent être commandées par l'entreprise formatrice via la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse</u>. Les coûts sont pris en charge par l'entreprise formatrice et ne peuvent être facturés aux apprenti·e·s.

Domaine de compétences opérationnelles a Conseil et service à la clientèle

- Possibilité de conduire les entretiens de vente selon la GWP
- Possibilité de conduire les entretiens de vente dans une deuxième langue nationale ou en anglais
- o Conseil et vente de médicaments et produits thérapeutiques pour l'automédication
- o Conseil et vente de compléments alimentaires, p. ex. des tonifiants
- Conseil et vente de dermocosmétiques
- o Mise en œuvre des campagnes de prévention
- o Conseil et vente de thérapies et de produits de médecine complémentaire

Domaine de compétences opérationnelles b Remise des médicaments et des articles d'hygiène et de soins sur prescription médicale

- o Conseil et remise de médicaments et de produits thérapeutiques sur prescription médicale
- o Gestion des ordonnances
- Conseil et vente d'articles d'hygiène et de soins (p. ex. dispositifs d'inhalation, produits contre l'incontinence, bas de contention, aides à la marche)
- o Disponibilité des ouvrages de référence les plus courants ou de bases de données en ligne
- Mise en œuvre de substitutions par des génériques
- Conseil sur les objets loués (p. ex. pompe à lait, aides à la marche); les objets loués, documents contractuels inclus (sous forme électronique ou papier) sont à disposition.

Domaine de compétences opérationnelles c Réalisation des examens et des actes médicaux

- o Pièce séparée à disposition pour des examens médicaux en toute discrétion
- Appareils de mesure et d'analyse pour le relevé <u>complet</u> des paramètres de diagnostic suivants : mesure de la pression artérielle, glycémie, bilan urinaire
- Autopiqueurs et capillaires (p. ex. Microvette®) pour la collecte des paramètres diagnostiques suivants jusqu'au remplissage des capillaires inclus : taux d'HbA1c, taux de cholestérol ainsi qu'Allergotest
- o Possibilité de mettre en œuvre des relevés des paramètres de diagnostic
- o Possibilité de mettre en œuvre des prélèvements sanguins capillaires
- Possibilité de mettre en œuvre des mandats de soins
- Conseil et prise en charge de plaies simples et aiguës

Domaine de compétences opérationnelles d Gestion des médicaments et des autres produits

- o Utilisation d'un système de gestion des marchandises moderne
- o Commandes de médicaments à l'étranger
- Gestion du cycle des stupéfiants
- Élimination des médicaments et produits chimiques selon les prescriptions légales
- o Contrôle des dates de péremption
- Traitement des retraits de lots
- Gestion des produits chimiques
- o Infrastructure pour la fabrication de produits et mélanges simples

Domaine de compétences opérationnelles e Organisation et réalisation des tâches administratives

- Possibilité de collecter des données clients
- Mise en œuvre de la sécurité des données
- o Mise en œuvre de la protection des données
- Tâches administratives pour l'encaissement au POS, comptabilité créditeurs-débiteurs et décomptes à l'intention des caisses-maladie
- Possibilité de présenter les marchandises et d'agencer la vitrine
- Organisation et utilisation des supports d'information à l'intention de la clientèle
- o Optimisation d'un système de gestion de la qualité moderne

Approbation et entrée en vigueur

Approuvé par la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation le 12 septembre 2023.

La version adaptée 2024 a été acceptée par la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation le 10 septembre 2024 et entre en vigueur le 1er août 2024.